

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCATION

04 JUILLET 2024

DATE DE PUBLICATION

15 JUILLET 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 27

**Objet : CCFL – Action
Fruits et Légumes pour
l'année 2024/2025 –
Convention**

Séance du 10 juillet 2024

Séance du 10 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Olivier SABRE, Eric DEWULF, Hervé BOCQUET, Clément DELASSUS, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART

Procurations : Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Dorothee BERTRAND
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Madame Laëtitia LEGRAND à monsieur Olivier SABRE
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE

Absents : Stéphane GLORANT, Camille SPETEBROOT

Secrétaire de séance : Bérangère MAHAUDEN

Délibération n°99/100 – 07/2024

**Objet de la délibération : CCFL – Action Fruits et Légumes pour l'année 2024/2025 –
Convention**

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-27,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Flandres Lys,

Vu le projet de convention Action Fruits/Légumes 2024-2025,

Vu la Charte d'Engagement Action Fruits/Légumes 2024,

Exposé des motifs :

Comme chaque année, une action de dégustation de fruits et de légumes variés est organisée au sein des écoles du territoire afin de promouvoir la consommation des fruits, encourager la curiosité alimentaire et informer les familles sur l'importance de la diversification et l'équilibre alimentaire.

Pour cette année scolaire 2024/2025, la commune d'Estaires est désignée opérateur pour la mise en œuvre de l'action « Actions Fruits / Légumes » qui consiste en 12 dégustations de fruits et de légumes variés et de qualité. Une distribution est prévue toutes les 2 semaines dans les classes des écoles maternelles de la commune ce qui représente un effectif de 160 enfants pour l'école « Les Petits Châtelains » et 70 enfants pour l'école « Notre Dame de Lourdes ».

Le Multi-Accueil « Les Petits Baudets » bénéficiera à partir de cette année de 5 dégustations à raison d'une distribution une fois par mois de février à juin ce qui représente un effectif de 20 enfants.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2024

Objet de la délibération : CCFL – Action Fruits et Légumes pour l'année 2024/2025 – Convention

Une convention établie entre la CCFL et la commune définit les modalités de financement par la CCFL de la manière suivante : la participation financière concerne uniquement l'achat des fruits et légumes selon le calendrier établi pour l'action, les quantités préconisées par enfant et un budget maximum de 4 € TTC par enfant pour les 17 dégustations. La participation de la CCFL s'élèvera donc à 1000 € répartie de la manière suivante :

- 640 € pour les 160 élèves de l'école « Les Petits Châtelains »,
- 280 € pour les 70 élèves de l'école « Notre Dame de Lourdes »,
- 80 € pour les 20 enfants accueillis au Multi-Accueil « Les Petits Baudets ».

Concernant le Multi-Accueil « Les Petits Baudets » une charte d'engagement avec la CCFL précise les responsabilités de chacune des parties.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la mise en place de l'« Action Fruits / Légumes » pour cette année scolaire 2024/2025 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention y afférente ainsi que la charte d'engagement concernant le Multi-Accueil « Les Petits Baudets » ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance
Bérangère MAHAUDEN



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 15/07/2024

Publié ou notifié le 15/07/2024

Le Maire,
Bruno FICHEUX

